



Edito



Depuis sa création, les élus du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais sont sensibles aux questions d'environnement et de développement durable. C'est donc tout naturellement que nous avons pris part au réseau écologique communautaire en acceptant la maîtrise d'ouvrage du programme Natura 2000 de la « Vallée de l'Essonne et Vallons voisins », dont le Comité de Pilotage est présidé par Patrick Guérinet.

Depuis 2011, le territoire œuvre, par ce biais et par l'intermédiaire du Cabinet BIOTOPE, à la préservation de ses richesses naturelles. Cette Lettre d'information spéciale Natura 2000 vous propose un zoom sur les enjeux et les actions de ce programme.

A court terme, le Pays s'engagera très prochainement en faveur d'une « trame verte » et d'une « trame bleue » ainsi que dans un Agenda 21, dans le cadre du Contrat régional de Pays. Les préoccupations environnementales sont donc, comme vous pouvez le constater, au cœur de nos actions.

Monique BÉVIÈRE, Présidente du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais

NATURA 2000

Quelques rappels

La Directive 92/43/CEE dite « Directive Habitats », portant sur la « conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage » a été adoptée en mai 1992 par le Conseil des Ministres Européens.

Cette directive entend contribuer au maintien et/ou à la restauration des habitats naturels et des habitats d'espèces dans un état de conservation favorable et

répondre aux objectifs de la convention mondiale sur la préservation de la biodiversité (adoptée au Sommet de la Terre, Rio 1992).

La constitution d'un réseau écologique communautaire (réseau Natura 2000) est la clef de voûte de l'application de cette directive. Ce réseau est constitué de Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.) désignées au titre de la Directive Habitats et de Zones de Protection Spéciales (Z.P.S.) désignées au titre de la Directive Oiseaux de 1979.



lettre n° 7 juillet 2012

Rubriques

- L'édito de la Présidente, page 1
- Quelques rappels, pages 1 et 2
- Le programme « Vallée de l'Essonne et Vallons voisins » (FR2400523), pages 2, 3 et 4
- Chiffres clés, page 5
- Zoom sur les chantiers, page 6

Suivant le principe de subsidiarité qui s'appose aux directives européennes, chaque Etat Membre a la responsabilité de son application sur son territoire et a la charge de définir les moyens à mettre en oeuvre pour répondre aux objectifs fixés. La démarche choisie par la France pour répondre à ces préoccupations consiste à élaborer, pour chacun des sites Natura 2000, un document d'orientation appelé « Documents d'Objectifs » (DOCOB).



NATURA 2000

Le programme « Vallée de l'Essonne et Vallons voisins » (FR2400523)

Une fois le DOCOB approuvé par le préfet, le Cabinet Biotope a été désigné comme structure animatrice par le Pays Beauce Gâtinais en Pitiverais, qui devient le Maître d'ouvrage de la mise en oeuvre du DOCOB.

Le rôle de Biotope :

- **Démarche** et **recense** les propriétaires et les exploitants agricoles ;
- **Assure l'assistance technique** à l'élaboration des projets et au montage des dossiers ;
- **Assure l'animation** nécessaire à la gestion du site Natura 2000 ;
- **Assure le suivi et l'évaluation** des mesures mises en oeuvre sur le site et contribue à l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces ;
- **Propose les modifications** à apporter, le cas échéant.

C'est au cours de cette animation que les propriétaires peuvent souscrire un contrat ou une charte Natura 2000 et participer ainsi à la gestion du site.



le DOCOB

Le document d'objectifs (DOCOB) constitue à la fois une référence et un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des organismes et personnes ayant compétence sur le site, notamment en terme de gestion des milieux ou des espèces. Il dresse un état des lieux des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site, ainsi que de leur état de conservation (diagnostic écologique). Il comporte également un volet socio-économique recensant l'ensemble des activités humaines s'exerçant sur le site. Après avoir fait ressortir les enjeux présents et les objectifs de gestion prioritaires, il fixe un programme d'actions et les conditions de mise en application des mesures de gestion et de préservation préconisées. Le DOCOB est validé en comité de pilotage puis approuvé par arrêté préfectoral et accompagne l'acte officiel de désignation des sites en ZSC (arrêté ministériel).

La mise en oeuvre de cette gestion repose sur des actions basées sur le volontariat des propriétaires ou ayants-droit concernés (contrat Natura 2000 et charte Natura 2000).

Sur le plan administratif c'est l'Etat, représenté par la DREAL Centre, qui est le maître d'ouvrage de l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 de la "Vallée de l'Essonne et Vallons voisins".

Le document d'objectifs est divisé en 7 parties :

- 1 - présentation générale du site ;
- 2 - le cadre physique ;
- 3 - état du patrimoine naturel (habitats présents, flore et faune) ;
- 4 - principales activités humaines ;
- 5 - analyse écologique et les enjeux liés au site ;
- 6 - objectifs et les actions Natura 2000 ;
- 7 - retraits et ajouts au périmètre initial.

Ce diagnostic se veut aussi exhaustif que possible. Il aborde donc de très nombreux thèmes. Cela ne signifie pas que tous ces thèmes seront finalement et directement traités par le dispositif Natura 2000.

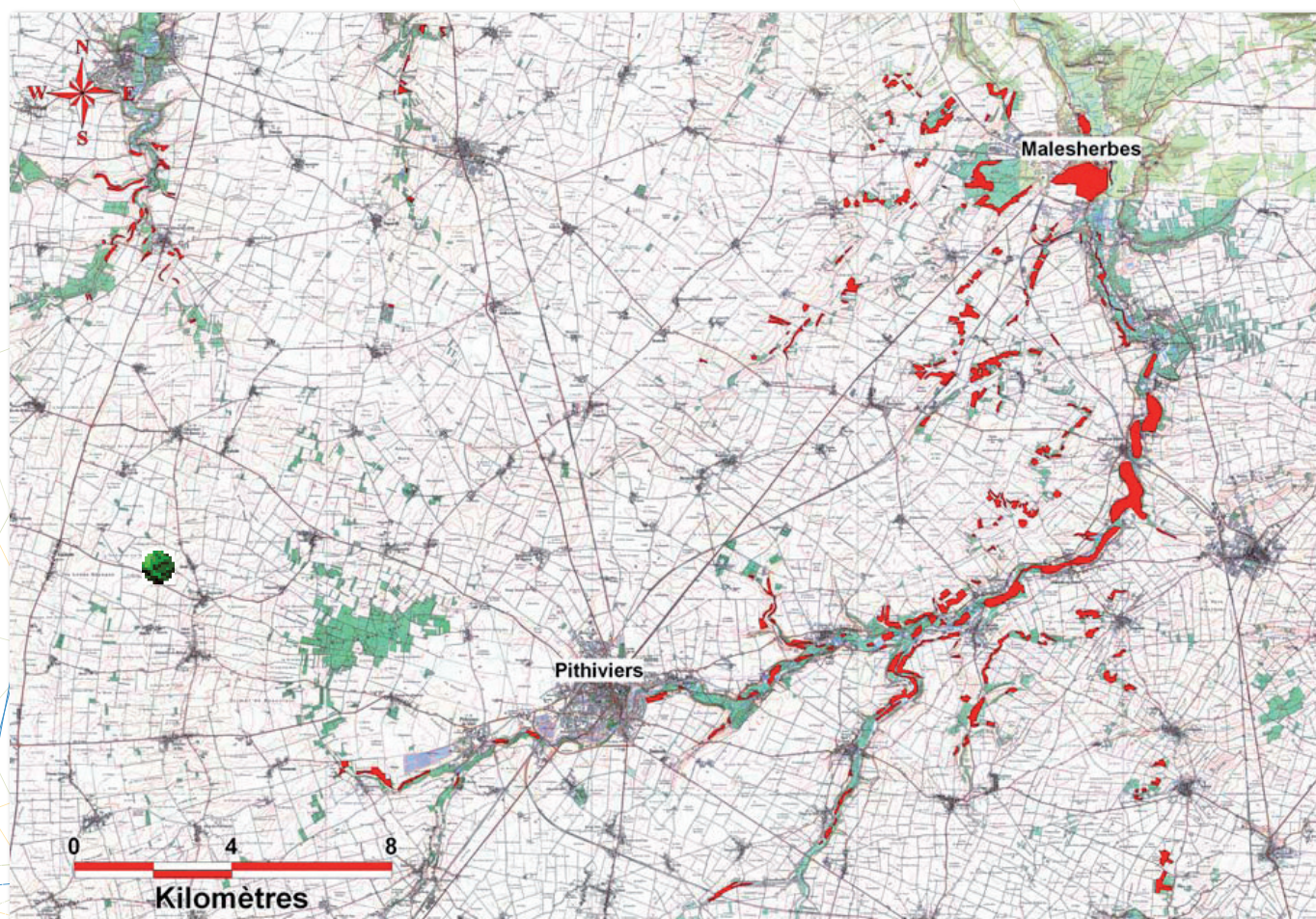
Celui-ci est un outil de préservation du patrimoine naturel aux moyens et aux ambitions limités. Les objectifs de préservation ne pourront être atteints que par une réelle prise en compte de la biodiversité (et du capital qu'elle représente) par les acteurs locaux et par les politiques d'aménagement ou de gestion du territoire mises en oeuvre sur la zone.



Les communes concernées :

Augerville-la-Rivière / Aunay-la-Rivière / Autruy-sur-Juine / Boësses / Bondaroy / Briarres-sur-Essonne / Césarville-Dossainville / Coudray / Dadonville / Dimancheville / Escrennes / Estouy / Givraines / Grangermont / Jouy-en-Pithiverais / Labrosse / La Neuville-sur-Essonne / Malesherbes / Manchecourt / Nangeville / Ondreville-sur-Essonne / Orveau-Bellesauve / Orville / Pithiviers-le-Vieil / Puiseaux / Ramoulu / Sermaises / Yèvre-la-Ville

Les pelouses sèches à Brome érigé et les fruticées à Genévrier sont les habitats principaux des coteaux secs



Secteurs concernés affichés en rouge

QUELQUES DEFINITIONS

L'habitat d'intérêt communautaire (HIC)

C'est un habitat naturel en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des sept régions biogéographiques, et pour lequel doit être désignée une Zone Spéciale de Conservation.

L'habitat d'intérêt communautaire prioritaire (HICP)

En plus des habitats d'intérêt communautaire, c'est un habitat en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation duquel l'Union européenne porte une responsabilité particulière, compte tenu de la part de son aire de répartition comprise en Europe.

L'espèce d'intérêt communautaire correspond à une espèce en danger, vulnérable ou rare ou endémique inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux ou à l'annexe II de la Directive habitats.

L'habitat d'espèce

Il correspond au domaine vital de l'espèce (zone de reproduction, zone d'alimentation, zone de chasse ...) et peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitats naturels inventoriés dans le formulaire standard des données du site Natura 2000 « Vallée de l'Essonne et vallons voisins » :

- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*), sites d'orchidées remarquables



- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin



- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, *Salicion albae*)

- Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires

- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyso-Sedion albi*

- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion*

- Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Carex davallianae*

- Grottes non exploitées par le tourisme



Espèces végétales et animales :

Invertébrés

- Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)

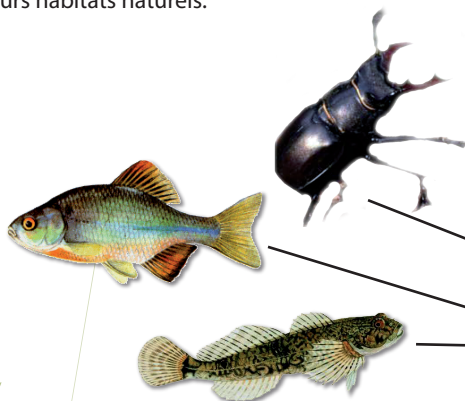
- Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

Poissons

- Bouvière (*Rhodeus sericeus amarus*)

- Chabot (*Cottus gobio*)

- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)



BON A SAVOIR !

Les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire :

Enjeux de conservation forts :

Pelouses calcicoles, fruticées à Genévrier, végétation de rivières à renoncules, Chabot, Lamproie de Planer et Bouvière

Enjeux de conservation moyens :

Forêts alluviales et lisières humides associées

Enjeux de conservation faibles :

Lucane cerf-volant

Autres enjeux :

Amélioration des connaissances, information et sensibilisation de la population locale

NATURA 2000

Chiffres clés (Copil du 9 mars 2012)

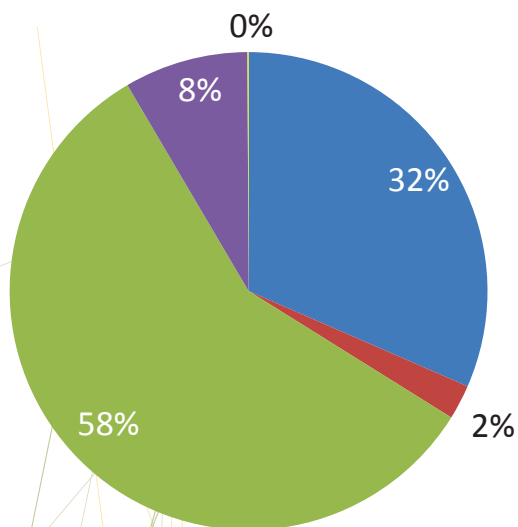
90 courriers envoyés aux propriétaires pour les inviter aux deux permanences techniques et rappeler l'intérêt des parcelles

19 contacts privilégiés avec des propriétaires dont **11** entretiens lors des permanences, **5** visites sur site et entretiens individuels,

3 contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers signés.

5 autres propriétaires potentiellement intéressés par un contrat.

Grands types d'occupation du sol



- Eaux et espaces humides
- Espaces anthropisés
- Espaces boisés
- Espaces naturels ouverts
- Espaces cultivés

Caractéristique du site

- **Périmètre** (révisé) : 852 ha
28 communes concernées

- **46 habitats naturels**

- Environ **28,5 % du site abrite des HIC** (HIC purs et en mosaïque, végétations rases des dalles calcaires, pelouses calcicoles très sèches et de végétations prairiales par exemple), pour une surface d'environ 243 ha.

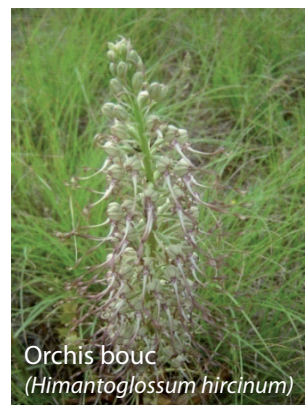
- Environ **71,5% du site abrite des habitats naturels non HIC** pour une surface d'environ 609 ha.

+ d'infos sur le site de la DREAL Centre :

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/haute-vallee-de-l-essonne-site-a790.html>



Exemple d'espèces végétales présentes sur le périmètre

Homme pendu
(*Orchis anthropophora*)Orchis bouc
(*Himantoglossum hircinum*)Cardoncelle
(*Carduncellus mitissimus*)

Orchidées

NATURA 2000

Zoom sur les chantiers



Pour mettre en oeuvre les chantiers de restauration, le Pays a sollicité l'association ASER (Association Solidarité Emplois Ruraux). Cette structure intermédiaire a été créée en 1994 à l'initiative de la Mutualité Sociale Agricole du Cher.

Son objectif est de favoriser l'insertion des personnes en difficulté en leur confiant des missions de travail et en leur assurant un accompagnement social et professionnel individualisé.

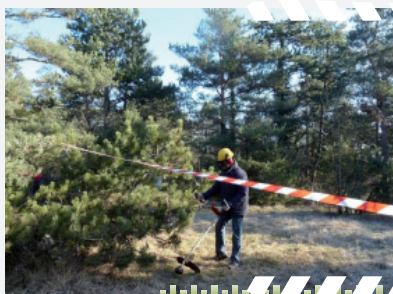
Sur notre territoire, 2 chantiers ont été réalisés. Le premier au Nord du Château de Rocheplatte sur la commune d'Aulnay-la-Rivière.

Les travaux ont permis d'y restaurer le milieu tout en dégageant un imposant bloc de calcaire.

Le second chantier s'est déroulé à Autruy-sur-Juine. Il s'agissait de mettre en valeur l'habitat sec du coteau de la Juine.

Dans les deux cas, l'objectif est de maintenir le milieu ouvert.

Chantier à Aulnay-la-Rivière



Chantier à Autruy-sur-Juine



Directeur de la publication : La Présidente du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Contact : David VOYER. Conception et réalisation et crédits photos : Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Juillet 2012

Tout ce qu'il faut savoir du
Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
est sur le www.pays-du-pithiverais.fr



Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
16 avenue de la République - 45300 PITHIVIERS
Tél. : 02 38 30 64 02 - Fax : 02 38 30 72 87

lettre n°7 juillet 2012